



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

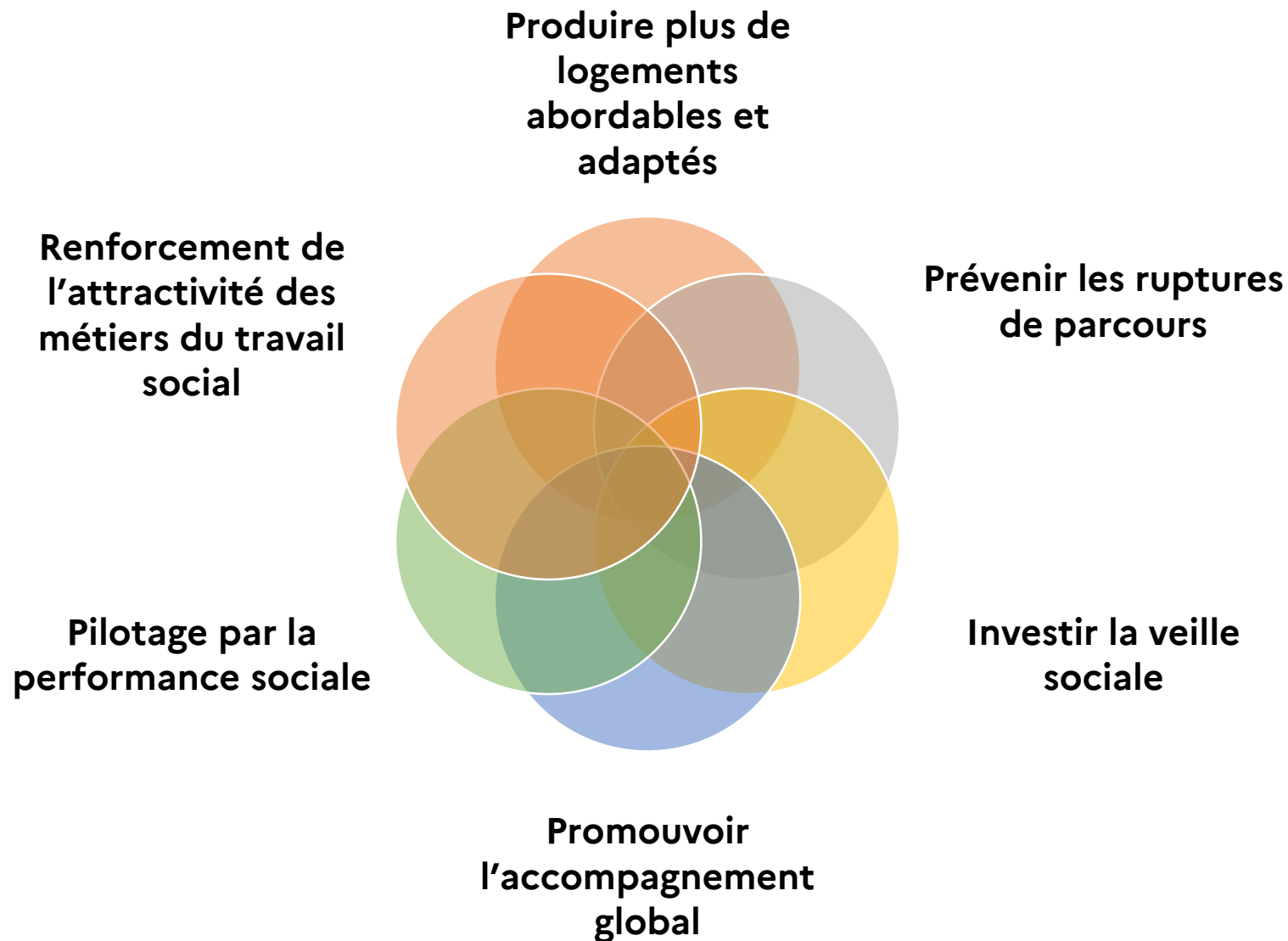
# Hébergement et accès au logement





# **Nouveau plan logement d'abord**

# Le nouveau plan quinquennal du Logement d'abord



# 1. Produire **plus de logements** abordables et adaptés

- Des objectifs ambitieux de **mobilisation du parc privé** à des fins sociales
- Production de pensions de famille, de **résidences sociales** et de logements très sociaux
- Lien accru avec les besoins des territoires, au travers des futurs **pactes locaux des solidarités**



# Zoom : **Pacte des solidarités**

## **4 axes stratégiques**

---

Prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine

---

Amplification de la politique d'accès au travail pour tous

---

Lutte contre la grande exclusion

---

Organisation solidaire de la transition écologique

- ▣ Nouvelle **politique de lutte contre la pauvreté** rassemblant les acteurs des solidarités dans une démarche partenariale et de coopération autour de 4 axes stratégiques
- ▣ Un **pacte national** pour garantir la cohérence d'ensemble de la démarche autour de l'impulsion donnée par l'État et rassembler
- ▣ Une **déclinaison territoriale** assortie d'une **contractualisation dès 2024** avec les collectivités locales

## 2. Prévenir les ruptures de parcours

- Renforcer les dispositifs de maintien dans le logement et consolidation des équipes mobiles de **prévention des expulsions locatives**, pour empêcher la bascule dans la pauvreté
- Accélérer et consolider l'insertion des personnes en proposant un **accompagnement global** associant logement, emploi et santé
- Poursuivre les actions d'accompagnement à destination des **jeunes sortants de l'aide sociale** à l'enfance

### 3. Investir la **veille sociale**

- ▣ Faire des SIAO de véritables **plateformes de coordination** des parcours
- ▣ Consolider les réseaux d'« **aller vers** » les personnes en situation de grande exclusion
- Assurer un suivi régulier et engager un accompagnement vers **l'accès aux droits et l'insertion.**

## 4. Promouvoir l'accompagnement global

- Assurer un **suivi renforcé** des publics hébergés à l'hôtel
- Engager un travail d'**accompagnement pluridisciplinaire** vers le logement, l'insertion professionnelle et la santé



## 5. Pilotage par la **performance sociale**

- ▣ Modernisation du **numéro d'urgence 115** pour sécuriser et améliorer le service rendu aux usagers
- ▣ Modernisation des **systèmes informatiques de gestion** de l'hébergement et de suivi des personnes (SI-SIAO)

## 6. Renforcement de l'attractivité des métiers du travail social

- ↖ Revalorisation du **point d'indice de 3%** dans la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale.
- ↖ Lancement du plan de formation des travailleurs sociaux à la **santé mentale** (cible : 30.000 professionnels formés en 4 ans)



## Zoom : **Amélioration de l'existant**

- En juillet 2022, l'Anah avait étendu son dispositif de soutien financier aux **projets de travaux avec relocalisation partielle ou totale des places.**
- En février 2023, l'Anah élargit ses critères : les lits d'accueil médicalisés (**LAM**) et structures assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté dans le cadre de l'agrément **OACAS** sont désormais **éligibles aux aides d'humanisation.**
- L'enveloppe financière des aides est revalorisée **de 8 à 10M€ pour l'exercice 2023.**

# Des cibles en cours de définition



- Une concertation des régions a été engagée fin janvier par la Dihal dans la perspective de définir **les objectifs** du prochain quinquennat.
- Les **cibles capacitaires et budgétaires 2023** sont en attente de notification
- Délégation en début d'année d'une dotation initiale de **139,875 M€**

The image features a decorative graphic on the left and right sides. On the left, there are thick, rounded lines in red and orange. On the right, a vertical red line is accompanied by a grey oval and an orange circle containing the number '2'.

# **Poursuite de la stratégie régionale d'hébergement**

• 2

# Capacité du parc régional d'hébergement d'urgence OCCITANIE au 31 août 2022

Taux d'équipement :

Moins de 1,0‰

1,0‰-1,4‰

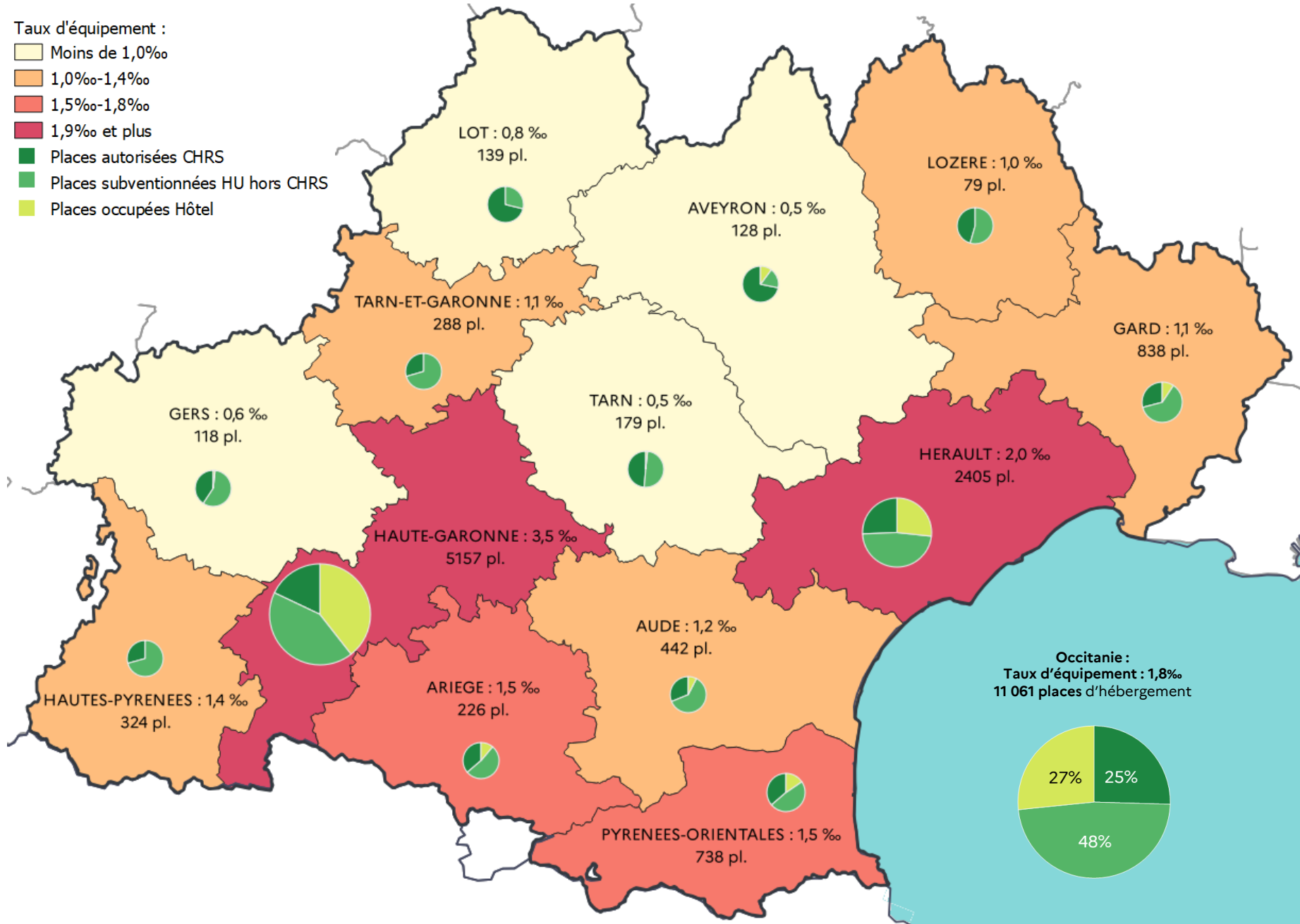
1,5‰-1,8‰

1,9‰ et plus

Places autorisées CHRS

Places subventionnées HU hors CHRS

Places occupées Hôtel



# Plan de transformation du parc 2022 / 2024



## Diminution du recours aux nuitées hôtelières

=> Redéfinition des durées et critères d'admission, mise en place de contrats de séjour, réévaluation régulière des situations, travail sur les coûts unitaires, etc



## Consolidation d'un parc de places pérennes

=> CHUisation / CHRisation



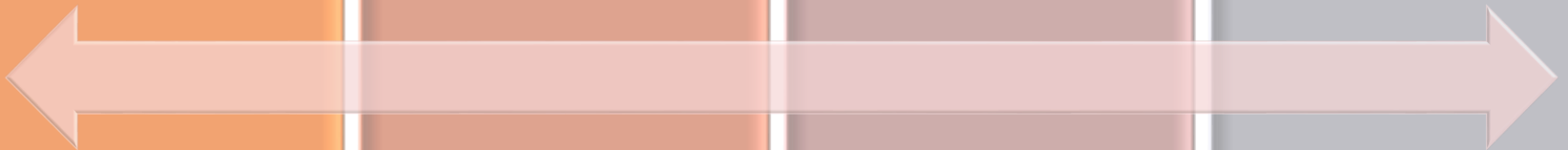
## Accélérer la fluidité des parcours

=> Renforcement de l'accompagnement des ménages, notamment ceux hébergés à l'hôtel  
=> Création de nouvelles places de logement accompagné



## Développer des solutions de mise à l'abri adaptées aux publics à besoins spécifiques

=> FVV, FSM, ACT, LHSS



# Objectifs hébergement urgence 2023

## Fluidité

- Poursuite de la **transformation** du parc par le renforcement de la **contractualisation** pluriannuelle avec les opérateurs de l'AHI et le **lancement d'appels à projet**
- Mise en place des **marchés hôteliers** (en Haute-Garonne)
- Redéfinir les **objectifs de captation de logements** entre les départements, suivant le niveau de tension sur le logement et le potentiel local de mobilisation
- **Renforcer la fluidité des parcours** et favoriser un accès rapide au logement



# Objectifs hébergement urgence 2023

## Création de places

- En coordination étroite avec l'ARS et le réseau des DDFE, création de **nouvelles capacités adaptées** à la prise en charge des publics à besoins spécifiques :
  - Femmes victimes de violences,
  - Grands marginaux,
  - Personnes sans abri souffrant de troubles psychiques
- Soutenir la politique d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés:
  - Ouverture de **495 places d'accueil** pour demandeurs d'asile sur le 1<sup>er</sup> semestre et **73 places** de Centre provisoire d'hébergement pour les réfugiés (CPH)
  - Soutien au desserrement d'Ile de France (SAS de 50 places)
  - Déploiement du guichet unique AGIR sur cinq départements supplémentaires



# Favoriser l'accès au logement adapté



• 3

# Priorité n°1 : Développer l'IML en mandat de gestion

Rassurer le  
propriétaire  
bailleur

- Un taux d'impayé identique au parc privé et inférieur au parc social
- Une fréquence d'impayés plus importante mais des montants de dettes plus faibles (*Bilan FAPIL*)
- Des actions de prévention et un suivi des impayés réalisés par les organismes
- La garantie VISALE
- Possibilité d'avoir recours aux outils assurantiels

Capter les  
logements adaptés  
aux besoins de  
chaque territoire

- Loc'Avantages : dispositif d'incitation fiscale, soumis aux conditions du conventionnement ANAH (65% de déduction sur les revenus locatifs, primes jusqu'à 3 000 €)
- Fixer des objectifs départementaux en fonction de la pression locative sur chaque territoire (EPCI).

# Priorité n°2 : Soutenir l'accompagnement au plus proche des personnes concernées

L'AVDL est un dispositif essentiel pour favoriser la mise en place du Logement d'abord grâce à un accompagnement à chaque instant du parcours vers le logement

Les moyens dédiés à l'accompagnement des personnes les plus précaires pour l'accès et le maintien dans le logement ont connu un renforcement inédit depuis 2021

L'enveloppe  
FNAVDL 2023  
s'élève à  
**3,725 M€**  
pour la région  
Occitanie

Plus de 60 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet FNAVDL 2023 régional lancé par la DREAL

L'analyse des offres sera réalisée en mars pour une effectivité du dispositif dès avril 2023

↖ **Accompagner les sorties d'hôtel**

↖ **Prévenir les exclusions**

# Priorité n°3 : Accompagner l'élaboration des nouveaux PDALHPD

- Sur l'année 2023, **10 des 13 plans départementaux** d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la région ont vocation à être renouvelés.
- La DREAL finance les études préalables en vue de l'élaboration des plans
- La DREETS a mandaté une **étude régionale sur la Domiciliation**, de manière à soutenir l'élaboration des schémas associés (diagnostics)

# Priorité n°4 : Produire de nouvelles capacités de logements adaptés

## ▮ Les résidences sociales

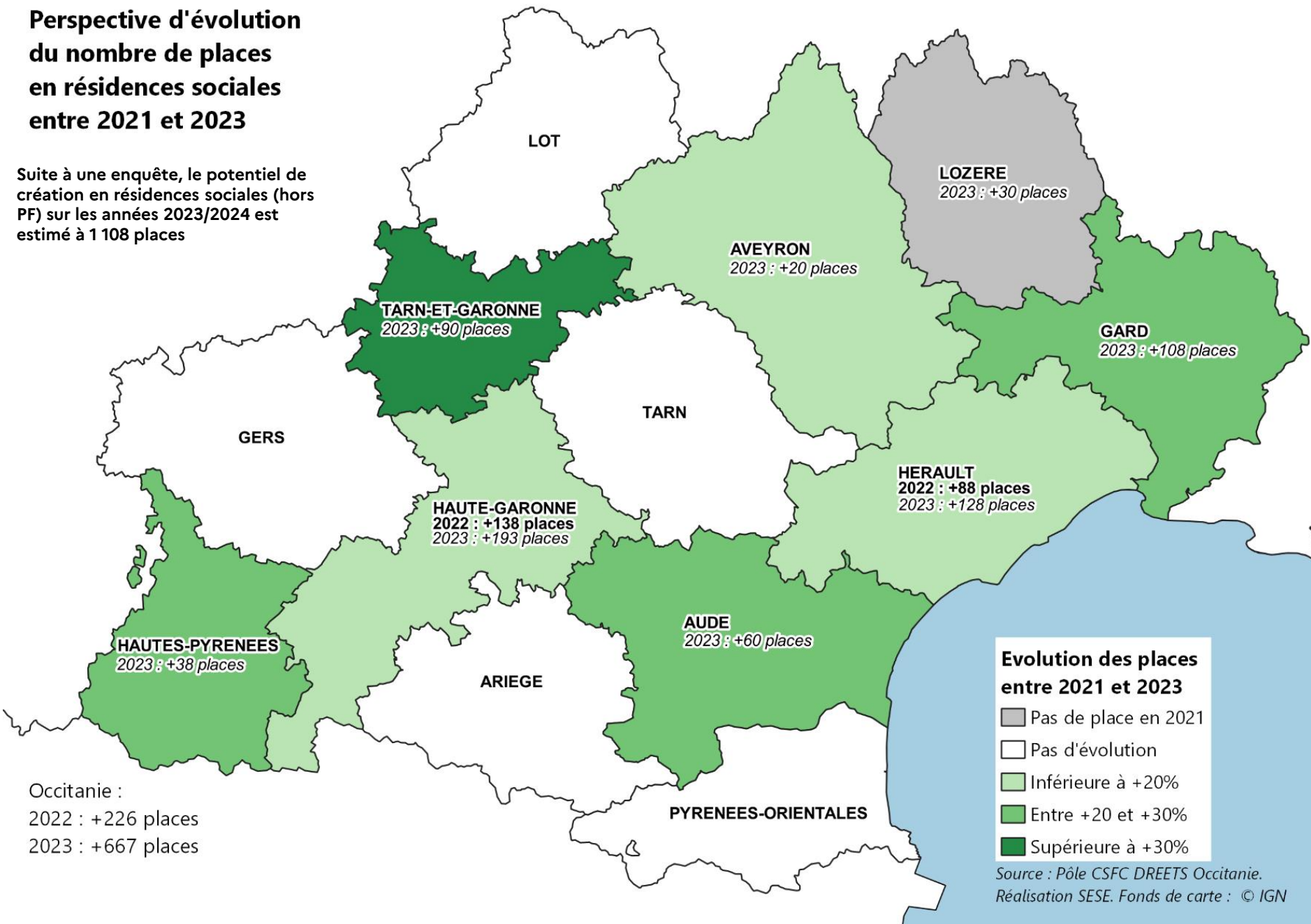
- En jouant un rôle clé d'insertion et d'accès au logement pérenne, la résidence sociale a démontré toute son importance dans la politique du Logement d'abord et constitue un **outil performant** de lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement. Il est envisagé de créer environ 1 100 places à l'horizon 2025.

## ▮ Les pensions de famille

- Le taux de réalisation du dernier quinquennat, tant sur le plan régional (60.2%) que national (72%), démontre **la difficulté à maîtriser les délais de livraison** de ce produit, souffrant de la conjoncture économique. Au regard de la durée moyenne de maturation de ces projets (3 à 5 ans), il est envisagé de créer environ 760 places à l'horizon 2025.

# Perspective d'évolution du nombre de places en résidences sociales entre 2021 et 2023

Suite à une enquête, le potentiel de création en résidences sociales (hors PF) sur les années 2023/2024 est estimé à 1 108 places



## Evolution du nombre de places en maison relais entre 2021 et 2022 et prévision 2023

La programmation LDA 2017-2022 a permis de relancer la production des pensions de famille (résidences d'accueil et maisons relai).

Une production de 761 places est recensée à horizon 2025

